



« Les Entretiens VETIDEO »



Jean-Pierre Gaillard (JPG)
Président du Cercle des Epargnants

Patrick Brionne (PB)
Président de KPI
www.k-p-i.com

VOS QUESTIONS à JEAN-PIERRE GAILLARD le 14 Novembre 2011

Patrick Brionne : « **Depuis trois ans, nous vivons au rythme des crises, êtes-vous optimiste ?** »

Jean-Pierre Gaillard : « Je suis modérément optimiste. Nous ne sommes pas encore en convalescence, la situation reste fragile du fait notamment du contexte européen, toutefois, si la crise peut être plus ou moins longue elle ne sera pas interminable. Aussi, ce n'est pas à 3-5 mois qu'il faut se projeter, mais à une échéance plus longue de 3-5 ans. »

PB : « **Le Cercle des Epargnants que vous présidez accompagne ses adhérents dans la constitution d'une retraite supplémentaire. Doit-on inciter les épargnants à prendre des risques ?** »

JPG : « L'objectif du Cercle n'est pas de faire prendre des risques mais d'informer ses adhérents et plus largement l'opinion publique sur les avantages et les inconvénients des différents types de placements. Le Cercle des Epargnants est un think tank, ouvert à tous, qui développe des actions d'informations et de formations. Depuis la création du Cercle, nous avons insisté avec notre partenaire Generali sur le fait que compte tenu des évolutions programmées en matière de retraite, les suppléments d'épargne retraite constituent un des moyens pour garantir son pouvoir d'achat au moment de la cessation d'activité. Je n'analyse pas cela en termes de risques, mais en termes d'opportunité. L'épargne retraite est un placement à très long terme en deux temps : d'abord une période de constitution d'autant plus longue que l'on épargne jeune, puis une période de restitution statistiquement de plus 20 ans.

Nous souhaitons également que les Français aient un autre regard sur les actions. La culture actionnariale est déficiente en France, une récente étude demandée par l'Autorité des Marchés Financiers et réalisée par le CREDOC le souligne. En période de crise, évidemment, cette déficience est encore plus sensible. Il faut prendre conscience que par définition, il n'existe pas de placement sans risque. La crise des dettes publiques nous rappelle que même les Etats peuvent faire faillite. Aujourd'hui, la mode est à l'or ou à l'immobilier. L'or connaît d'amples fluctuations en grande partie spéculatives mais ne rapporte aucun intérêt, aucun dividende. L'immobilier n'est pas un placement exempt de risques non plus. De fait, aujourd'hui l'immobilier est un actif très cher avec un rendement (loyer) faible au regard du capital investi, contrairement aux actions. Le meilleur moyen de maîtriser le facteur risque reste la diversification. Diversification des actifs entre obligations, actions et immobilier mais également diversification au sein de chaque classe d'actifs. Pour les seules actions, il existe un vaste choix, tant dans les secteurs d'activité que dans la répartition géographique.

PB : « Quand rentrer et quand sortir du marché actions ? »

JPG : « Dès maintenant, il faut oser le placement actions et privilégier les placements à fort potentiel de croissance. Personne n'est aujourd'hui en mesure de prédire quand la croissance va réellement repartir, mais ce qui est certain c'est qu'une fois les conditions réunies cela peut aller très vite. C'est donc dès à présent qu'il faut investir dans les actions car le marché actions constitue actuellement la classe d'actifs la moins chère. De plus, s'il est vrai que nous avons connu un été meurtrier avec une forte baisse des grandes places boursières, la situation s'est stabilisée depuis le mois d'août. Attention toutefois, les placements n'ont pas vocation à rester figés, il faut régulièrement faire des arbitrages en fonction de sa situation personnelle, de ses projets de vie et bien entendu des aléas conjoncturels. Le placement actions nécessite une appétence. Il faut avoir la possibilité matérielle de laisser le temps au temps ce qui ne signifie pas d'être inactif... »

PB : « La France peut-elle perdre son AAA et quelles en seraient les conséquences ? »

JPG : « Les incertitudes sur le devenir de la zone euro et la situation de la France sont, évidemment, préoccupantes toutefois la France n'est pas en première ligne. La France dispose de nombreux atouts, un fort taux d'épargne, une fraude fiscale faible eu égard à certains pays, une économie encore puissante, une démographie encore dynamique...Plusieurs pays européens aimeraient avoir nos forces.

Certes, l'erreur de l'agence Standard & Poor's nous a permis de prendre conscience des risques encourus en cas de perte de notre triple A. Suite à cette annonce, le taux à 10 ans de la France a subitement bondi à 3,5%, son plus haut niveau depuis 5 mois, et malgré la rectification de l'agence de notation, l'écart est de 160 points de base (1,60%) par rapport au taux allemand quand l'euro est resté stable. Nous devons prendre conscience que nous ne pouvons pas continuer éternellement de vivre à crédit. Le budget de la France est en déficit depuis 1973... »

PB : « Comment relancer la dynamique et permettre la relance de l'UE ? »

JPG : « Aux Etats-Unis, la situation est bien plus grave qu'en Europe, mais il y a un grand marché financier avec un Etat fédéral disposant de larges pouvoirs permettant de compenser les défaillances de certains Etats. Lors de la création de l'euro en 1999, la priorité a été donnée à la création d'une zone monétaire. Depuis, l'Europe et la zone

euro se sont étendues, mais aucune structure n'a accompagnée ces élargissements qui reposaient sur une logique un peu trop comptable. L'Europe n'a pas créé de mécanismes permettant de remédier à des crises localisées chez un ou plusieurs Etats membres. Depuis deux ans, les Européens doivent éteindre l'incendie avant de pouvoir avancer. Il faut voir le côté positif de cette crise qui amène les responsables à repenser l'Europe qui depuis l'échec du Traité constitutionnel de 2005 était en panne. Sur ce sujet, je ne peux que citer un des pères de l'Europe, Jean Monnet, qui considérait que « les hommes n'acceptent le changement que dans la nécessité et ils ne voient la nécessité que dans la crise. »

PB : « Les Français qui épargnent plus de 17 % de leur revenu disponible brut se détournent de la bourse au profit de placements de court terme. Qu'en pensez-vous ? »

JPG : « Les Français ont toujours été plus fourmis que cigales, même hors période de crise. Pour autant si le contexte actuel pourrait expliquer la priorité donnée à l'épargne de précaution, ce réflexe ne doit pas conduire à mettre tous ses œufs dans le même panier. La meilleure des sécurités reste la diversité. En matière de placements, il faut toujours se méfier des modes. »

PB : « Le Gouvernement vient de décider une augmentation du prélèvement libératoire de 19% à 24 % sur les placements financiers qui fait suite à l'augmentation des prélèvements sociaux à 13,5 %. Comment épargner dans de telles conditions ? »

JPG : « L'instabilité de la fiscalité Française constitue un frein indéniable à la constitution d'une épargne sur le moyen long terme, toutefois le PEA et l'assurance-vie demeurent des produits attractifs car moins fragilisés par les différents plans récemment annoncés et assez souple dans leur utilisation. Ces deux placements ne sont pas concernés par l'augmentation de 19% à 24 % du taux de prélèvement libératoire décidé par le Gouvernement le 7 novembre dernier. Nous souhaitons tous, les épargnants en premier lieu, la fin de la crise des dettes publiques. La hausse des impôts n'est pas une bonne nouvelle mais elle vaut mieux qu'un effondrement de notre économie. Les épargnants doivent aujourd'hui concilier sécurité et rendement. C'est possible car l'économie mondiale se porte bien en Asie, en Amérique latine... Il y a du potentiel de croissance ce qui limitera d'autant les suppléments d'impôt à acquitter. »

PB : « L'assurance-vie demeure-t-elle un bon placement ? »

JPG : « Les sociétés d'assurance françaises sont en bonne santé. L'assurance-vie n'est en rien menacée par la crise des dettes publiques. Près d'un ménage sur deux a souscrit un contrat d'assurance-vie. 85 % de l'épargne accumulée est en fonds euros et 15 % en unités de compte. Pour les fonds euros en contrepartie d'un rendement fixé chaque année par les compagnies d'assurances, ces dernières garantissent le capital accumulé année après année. Les autorités de tutelle et en premier lieu l'Autorité de contrôle prudentiel veillent à ce que les compagnies d'assurance puissent faire face à leurs engagements à travers leurs fonds propres et à travers les taux qu'elles proposent sur les fonds euros. De nouvelles normes encore plus sévères entreront en vigueur en 2013. Concernant les unités de compte, elles permettent aux assurés de diversifier leur épargne en plaçant au sein de leur contrat d'assurance-vie une part en actions notamment. Par sa souplesse et par sa fiscalité, l'assurance-vie demeure un instrument d'épargne attractif. »

PB : « La retraite est au cœur de la problématique de restauration des équilibres des finances publiques. Mais au vu des marchés, pouvons-nous faire confiance aux assureurs en ce qui concerne les contrats Madelin Retraite souscrits par 62 % des indépendants ? »

JPG : « Le contrat Madelin est un bon produit du fait de ses avantages fiscaux lors de la constitution de l'épargne et des mécanismes de sécurité qui ont été institués par le législateur comme par les compagnies d'assurances. Il a d'ailleurs bien été compris par les travailleurs non-salariés qui ont accepté le principe qu'un produit retraite est un produit en rente (comme l'est la pension versée par les régimes obligatoires). Les contrats « Retraite » sont par définition des placements de long terme. Il faut donc évidemment choisir sa compagnie avec attention. En la matière, il faut souligner que comme pour l'assurance-vie, il y a des pare-feux en cas de crise. Ainsi, à titre d'exemple, les contrats Madelin Retraite bénéficient chez Generali, leader sur le marché, de nombreuses garanties. Les droits sont revalorisés en cours de constitution comme en restitution. Par ailleurs, la table de mortalité est garantie également. »

PB : « Quels placements conseillerez-vous à un vétérinaire de 35 ans ? de 50 ans ? »

JPG : « Pour les vétérinaires exerçant leur activité en qualité de travailleur non-salarié, le contrat Madelin constitue évidemment un outil indispensable. Ce dernier leur permettant de se constituer un complément de revenu après la cessation d'activité adapté aux contraintes liées à leur statut. L'assurance-vie est une enveloppe qui permet également de diversifier leurs placements et de faire les arbitrages nécessaires afin que les placements à risques évoluent avec leur propre situation. Je souhaite évoquer une règle que m'avait soufflé Pierre Fleuriot, ancien Directeur général de la Commission des Opérations de Bourse (aujourd'hui absorbée dans l'AMF), qui considérait que la part des placements à risques devait être calculée au regard de l'âge. A partir d'une base de placement fixée à 100, la part à risques devait représenter la différence entre cette base 100 et l'âge du particulier afin de sécuriser les placements avant la cessation d'activité. »

PB : « Pour l'anecdote, détenez-vous encore des actions ? »

JPG : « Tout au long de ma carrière, j'ai essayé et j'essaie encore de faire œuvre de pédagogie en expliquant le mieux possible le fonctionnement de la bourse et des marchés financiers. J'ai toujours conseillé à mes auditeurs de privilégier la diversification des actifs. Naturellement, j'ai commencé par appliquer à moi-même mes prescriptions et pendant longtemps j'ai réparti mes actifs de manière relativement égale entre obligations, actions et immobilier. Aujourd'hui, j'ai réduit la poche obligations (moins attractive) et immobilier (trop coûteuse) au profit des actions pour les raisons que j'ai évoquées et les opportunités que les niveaux actuels donnent à moyen long terme. »

PB : « Merci Jean-Pierre de nous avoir reçu chez vous pour répondre aux questions de nos adhérents »